



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 1

Absents : 5

Date de la convocation :

10/12/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Annick GUYON

N° interne de l'acte : 2025-47

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Federico BIANCHINO, Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

Objet: Ouverture des crédits d'investissement 2026

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal pour une année avant le 15 avril N, ou 30 avril N de l'année de renouvellement du Conseil municipal.

En section d'investissement, par dérogation au principe d'annualité jusqu'au 15 avril, le Conseil municipal peut donner l'autorisation à la commune d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits étant votés par chapitres, seul le quart des investissements par chapitres est autorisé.

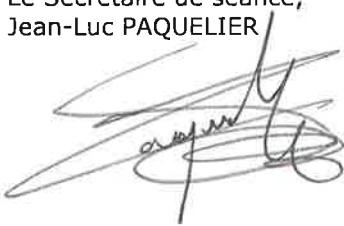
Opération	Intitulé	Budget N	DM+VC	Total voté	RAR	pouvant être couverts par l'assemblée délibérante
110	Acquisition matériel	155 300€	- €	155 300€	20 000€	33 825€
112	Eclairage public	188 500€	- €	188 500€	27 045€	40 364€
116	Travaux de voirie	486 000€	- 13 400€	472 600€	12 700€	114 975€
127	Travaux bâtiments scolaires	4 500€	- €	4 500€	- €	1 125€
129	Travaux cimetière	24 000€	12 000€	36 000€	- €	9 000€
151	Travaux d'embellissement	5 000€	- €	5 000€	- €	1 250€
208	Sports	10 000€	- €	10 000€	- €	2 500€
210	Restaurant scolaire	121 000€	- €	121 000€	224 510€	- €
212	Acquisition terrains	150 000€	- €	150 000€	- €	37 500€
213	Révision PLU	15 000€	- €	15 000€	4 750€	2 563€
218	Vidéo protection	61 028€	- €	61 028€	8 112€	13 229€
220	Sécurité	6 300€	2 175€	8 475€	- €	2 119€
223	Projets énergies bâtiments	980 000€	- €	980 000€	- €	245 000€
224	Rénovation énergétique	173 300€	- €	173 300€	- €	43 325€
226	Carrière Montée du Vert Coteau	165 000€	- 775€	164 225€	- €	41 056€
95	Travaux de bâtiments	147 000€	- €	147 000€	4 847€	35 538€

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1, L.2322-2 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2026 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

